



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1 : CALENDRIER AAP CONTRAT DE VILLE 2024

PORTEURS DE PROJETS : jusqu'au 22 novembre au plus tard (éventuellement plus tôt en cas d'instruction donnée par la commune ou l'agglomération)

- Dépôt du dossier de demande de subvention sur le portail DAUPHIN
- Transmission du CERFA, du bilan intermédiaire (en cas d'action renouvelée) et de la fiche de synthèse au chef de projets Ville et au délégué du Préfet

ATTENTION : Tout dossier déposé hors délai sera exclu du bénéfice du présent appel à projets

ETAT/COMMUNES/EPCI : 30 janvier au 9 février 2024

- Tenue des comités d'arbitrage pour la programmation Contrat de ville 2024

ETAT/COMMUNES/EPCI : Février-Mars 2024

- Notification des subventions attribuées aux porteurs au titre du Contrat de ville

ETAT : Mars 2024

- Arbitrage des dossiers départementaux et notification des subventions attribuées aux porteurs au titre de la programmation départementale